

DEPARTEMENT du LOT

Mairie de LANZAC

Compte Rendu de réunion du 29 novembre 2016

Date de convocation : 24 novembre 2016

Présents : Mmes GUITOU, POIGNET, NICKERT, ROUDIER

Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, DIAS, FOUCHE, GARRIGOU, IZARD,

Absente ayant donné procuration : Mme FRAYSSE donne procuration à Mr BERNARD

Absents excusés : Mrs LEGOFF, MARIAGE, MOURA

Ordre du jour :

- Election de secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu du conseil municipal de 31 Octobre 2016,
- Délibération pour le contrat de maintenance et entretien pour le système de désenfumage de la salle des fêtes,
- Convention et prestation de l'APIE pour l'entretien des cimetières,
- Remplacement extincteurs,
- Déclassement route de Paris au niveau du lieu-dit « Grézelade »,
- Cession accès parcelle à Laborie,
- Questions diverses.

➤ **Election du secrétaire de séance**

Mme Jocelyne ROUDIER est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal de 31 octobre 2016 :**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal la possibilité d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

➤ **Décision modificative du budget pour le paiement de la Redevance spéciale ordures ménagères pour le camping 2016**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal donne son accord pour le rajout de l'ordre du jour.

Vote de la décision modificative budgétaire pour le paiement de la redevance spéciale ordures ménagères pour le camping 2016

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6378	Autres taxes et redevances		704.00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement		-704.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### ➤ **Délibération pour le contrat de maintenance et entretien pour le système de désenfumage de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal de la proposition de contrat de la société DESAUTEL concernant la maintenance et l'entretien du système de désenfumage de la salle des fêtes.

Ce contrat comprend :

- La maintenance annuelle qui vise à assurer d'avoir au quotidien, une installation en parfait état de fonctionnement.
- Ce contrat prévoit une visite tous les ans sur site pour vérifier le bon fonctionnement du matériel de commande et du matériel ouvrant, de procéder à la mise à jour du carnet d'entretien, apposer la vignette de vérification et remettre les scellés.
- Les bouteilles d'essais sont incluses dans la prestation.

Le montant de l'abonnement annuel est de 154.40€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

### ➤ **Convention de prestation de l'APIE pour l'entretien des cimetières**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal de la proposition de convention de prestation entre l'association APIE de Souillac et la commune pour effectuer l'entretien des cimetières de la commune.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'intervention de l'APIE sur le cimetière de Lanzac et Cieurac.

Les travaux réalisés seront les suivants :

- Entretien de toutes les parties du cimetière
- Enlèvement et évacuation des déchets verts à chaque intervention.

La convention est établie pour 12 interventions annuelles.

Le coût de la prestation est fixé forfaitairement à 2 880.00€ par an soit 240€ par mois. La convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### ➤ **Remplacement extincteurs**

Trois extincteurs sur l'ensemble des extincteurs répartis sur les lieux publics de la commune ont plus de 10 ans.

Le montant du devis pour le remplacement de ces 3 extincteurs s'élève à 423,26 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à renouveler les 3 extincteurs.

### ➤ **Déclassement de la route de Paris au niveau du lieu- dit « Grèzelade »**

La route de Paris, au niveau du lieu-dit Grèzelade mesure entre 10 et 18 m de large et la délimitation n'est pas matérialisée et souvent inconnue des propriétaires. Il convient de déclasser une partie de la voie communale non affectée à la circulation publique qui correspond à un délaissé de l'ancienne route nationale.

Suite à ce constat et à la demande d'un des riverains, Monsieur Le Maire a réuni les 3 propriétaires afin d'étudier un alignement de la chaussée avec rétrécissement de la voie.

Les membres du conseil municipal, après réflexion ont déterminé de nouvelles limites et proposé un prix de cession qui couvrirait les frais engagés notamment auprès du géomètre.

Les tarifs ont été fixés à 1€ le m2 pour les surfaces constructibles et à 0.10 € le m2 pour les parties non constructibles et acceptés par les propriétaires riverains.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les documents précisant les limites de propriété et la vente des terrains aux prix indiqués ci-dessus.

#### ➤ Cession accès parcelle à Laborie

Les coffrets de raccordement EDF, Télécom et assainissement des propriétaires des parcelles 317 et 318 sont situés sur la parcelle 320 appartenant à Mr Dias en limite de propriété des dites parcelles. En raison de la servitude de réseaux existante sur cette parcelle, il est envisagé la cession de la dite parcelle par son propriétaire à la commune.

Après discussion et évocations de diverses possibilités, il est convenu de revoir le sujet ultérieurement.

#### ➤ Questions diverses

- Des traces d'humidité apparaissent au plafond de la salle des fêtes.

La municipalité va contacter l'entreprise LESTRADE de Lacave,

- La porte d'entrée extérieure au niveau de la scène de la salle des fêtes a été endommagée.

Un serrurier sera contacté pour devis,

- Grange Bonnet : 10 noyers devront être coupés.

La coupe, l'ébranchage, l'évacuation seront effectués entre les 12 et 15 décembre par les Ets LAFON. Les grumes resteront sur le terrain pour vente éventuelle.

L'élagage, broyage et taille d'arbres au camping et en bordure de la Dordogne, à la digue seront réalisés à ces mêmes dates.

Une réunion à la grange Bonnet est prévue le 12 décembre à 14 h en présence de l'architecte, Mr FROIDÉFOND et Mr DE SOUSA le maçon.

- Eclairage stade : La ville de Souillac change des projecteurs et nous propose de nous donner les anciens. Ils seront les bienvenus pour notre stade ; Nous devons aller les récupérer et prévoir au moins un jour de travail pour la mise en place. P Bernard fait le nécessaire et nous fait parvenir un devis.

- CIEURAC : Pour protéger les utilisateurs en période de crues, des barrières seront posées sur les voies départementales et communales afin d'interdire la circulation. Une réunion sera organisée par le Conseil Départemental le 9 décembre à 14 h pour présentation du fonctionnement du dispositif et des barrières.

Monsieur Garrigou en temps qu'habitant de Cieurac est sollicité pour y assister.

- CAUVALDOR :

A compter du 01/01/2017, la nouvelle communauté de communes incluant SOUSCEYRAC et CERE DORDOGNE portera toujours le nom de CAUVALDOR.

Le siège social restera à Souillac compte tenu des travaux d'agrandissement effectués et les finances et trésorerie seront à SAINT-CERE.

Le 7 janvier 2017, réunion CAUVALDOR pour élection d'un nouveau bureau.

- Numérotation et géolocalisation

Mme Guitou qui avait pris la responsabilité de suivre ce dossier assistée de Mme Poignet lors d'une réunion de travail, nous rappelle les bienfaits et la nécessité de cette numérotation, notamment en matière d'intervention rapide des secours. Elle demande aux élus s'il y a des volontaires pour travailler dans cette commission spécifique.

Mme Roudier se déclare volontaire.

Fin de séance à 22h45